

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LABELLE



21 janvier 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt-et-un janvier deux-mille-dix-neuf (21 janvier 2019) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME La conseillère Louise Gaudreau
MM Le conseiller Réjean Nantel
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Gaétan Marier

Le conseiller Yvan Guindon Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 004.01.2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant l'item:

7.9 Activité bénéfice du Centre de prévention du suicide Le Faubourg;

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

- 1. Prière/Moment de réflexion
- 2. Présences
- 3. Ouverture de la séance
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 14 janvier 2019
- 6. Appels d'offres et soumissions
 - 6.1. Appel d'offres relatif au contrôle biologique des insectes piqueurs : Octroi de contrat et autorisation relative à la demande de certificat d'autorisation:

7. Administration, finances et ressources humaines

- 7.1. Autorisation des dépenses incompressibles prévues au budget 2019;
- 7.2. Inscription au programme Emplois d'été Canada;
- 7.3. Appropriation de fonds pour les projets 2019;



- 7.4. Aide financière à divers organismes;
- 7.5. Aide financière à divers organismes externes;
- 7.6. Mandat pour la réalisation d'un plan d'affaires relatif au déploiement de la fibre optique;
- 7.7. Affichage d'un poste de responsable adjoint du Service de l'urbanisme temporaire;
- 7.8. Appui à la Municipalité d'Ivry-sur-le-lac suite à la réception d'un pourvoi en contrôle judiciaire de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec;
- 7.9. Activité bénéfice du Centre de prévention du suicide Le Faubourg Ajouté;
- 8. Travaux publics
- 9. Urbanisme et environnement
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique
- 11. Loisirs, culture et tourisme
- 12. Bibliothèque
- 13. Période de questions et réponses
- 14. Avis de motion et règlements
 - 14.1. Adoption du règlement numéro 2019-303 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 550 000 \$;
 - 14.2. Adoption du règlement numéro 2019-305 modifiant le règlement numéro 2018-302 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019;
- 15. Comptes
 - 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;
- 16. Varia
- 17. Période de questions et réponses
- 18. Levée de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. RÉS. 005.01.2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2018 ET DU 14 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procèsverbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 ainsi que ceux des séances extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 14 janvier 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 ainsi que ceux des séances extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 14 janvier 2019 soient approuvés tels que rédigés.

Adoptée



6.1 RÉS. 006.01.2019

APPEL D'OFFRES RELATIF AU CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS : OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION RELATIVE À LA DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nominingue a été mandatée par les municipalités de L'Ascension, Rivière-Rouge et Labelle pour aller en appel d'offres public pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire des quatre municipalités;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 1^{er} novembre 2018 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville de Nominingue dont le résultat **pour Labelle** est le suivant :

Prix individuel avant taxes:

Année	Soumissionnaire	
	Conseiller Forestier Roy	GDG Environnement Itée
2019	307 400,00 \$	215 000,00 \$
2020	307 400,00 \$	218 225,00 \$
2021	307 400,00 \$	221 498,38 \$
TOTAL:	922 200,00 \$	654 723,38 \$

Prix regroupé (si toutes les municipalités octroient le contrat)

Année	Soumissionnaire	
	Conseiller Forestier Roy	G.D.G. Environnement Ltée
2019	307 400,00 \$	200 000,00 \$
2020	307 400,00 \$	203 000,00 \$
2021	307 400,00 \$	206 045,00 \$
TOTAL:	922 200,00 \$	609 045,00 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à une consultation de leurs citoyens, les autres municipalités parties à l'appel d'offres se sont prononcées contre l'octroi du contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs sur leur territoire et que, par conséquent Labelle ne pourra bénéficier du prix regroupé ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation a été réalisée auprès des contribuables de Labelle en mentionnant le prix individuel et que la majorité des répondants se sont prononcés en faveur du contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Labelle s'était engagé à respecter l'opinion de la majorité de ces contribuables.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle octroie le contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de la Municipalité pour une période de trois ans (2019, 2020 et 2021) à G.D.G. Environnement Ltée., le plus bas soumissionnaire conforme, conformément aux dispositions de l'appel d'offres conjoint numéro S2018-16, et de ses addendas, préparé par la Municipalité de Nominingue.

Que le coût de ce contrat soit de 215 000\$ pour l'année 2019, 218 225\$ pour l'année 2020 et 221 498,38\$ pour l'année 2021 (total 654 723,38\$), plus les taxes applicables.



Que le soumissionnaire s'engage à respecter la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Labelle et fournisse le cautionnement d'exécution et tout autre document exigé au devis au nom de la Municipalité de Labelle.

Que la Municipalité autorise la firme G.D.G. Environnement Ltée à demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour et au nom de la Municipalité de Labelle pour les années 2019 à 2021 inclusivement.

Adoptée

RÉS. 007.01.2019 AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

7.1

D'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.

Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	96 289 \$
Salaires	140 à 150	1 648 478 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	430 870 \$
Poste et transport	320 à 329	12 780 \$
Téléphonie	331	19 120 \$
Internet	335	1 150 \$
Gestion piscine, analyses d'eau	411	56 194 \$
Assurance générale	421	75 377 \$
Contrat de déneigement	443	209 851 \$
Collecte des matières résiduelles	446	129 621 \$
Gardiennage et sécurité	451	2 785 \$
Immatriculation des véhicules	455	14 476 \$
Cotisations et abonnements	494	26 360 \$
Location de bâtiment	511	4 463 \$
Location de terrain	512	2 420 \$
Location de matériel	513	1 100 \$
Électricité	681	106 380 \$
Intérêts sur la dette à long terme et		4440040
frais d'émission	800	114 984 \$
Quote-part MRC	951	414 810 \$
Quote-part OMH	963	18 000 \$
	Total des dépenses incompressibles	3 385 508 \$
	Total du budget	5 500 000 \$
	% des dépenses incompressibles sur le budget total	61.55 %

Adoptée



7.2 RÉS. 008.01.2019 INSCRIPTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour les emplois d'été, soit Emplois d'été Canada, offert par Service Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise l'implication des jeunes dans le milieu et la rétention des jeunes dans la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère aux préoccupations nationales en matière d'emploi et souhaite répondre aux besoins locaux, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De faire une demande de subvention, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, à Service Canada, pour l'été 2019, pour les postes suivants :

- Animateur au Service des loisirs pour les jeunes de 13-18 ans;
- Animateur au camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;
- Préposé aux espaces verts;
- Préposé au bureau d'accueil touristique.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, la demande de subvention ainsi que tous les documents se rattachant à cette demande.

Adoptée

7.3 RÉS. 009.01.2019 APPROPRIATION DE FONDS POUR LES PROJETS 2019

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses pour les projets acceptés lors du budget 2019, selon le mode de financement suivant :

• Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté, au coût net maximal de 274 339 \$ réparti dans chaque projet selon tableau ci-dessous.

Fonds de développement économique	75 770 \$
Barrière réception	1 050 \$
Gestion d'actifs	12 500 \$
Sauvetage en milieu isolé	22 415 \$
Caméra thermique	8 877 \$
Peinture des équipements	12 074 \$
Compartiment nouveau terrain	26 247 \$
Captation à la source des gaz de soudure et évacuation	
de monoxyde de carbone	4 724 \$



Débroussaillage	26 247 \$
	·
Copie de cartes touristique	3 675 \$
Étude pour la fermeture de chemin	10 499 \$
Wifi au dôme et pavillon des loisirs	876 \$
Micro et boites amplifiés sans-fil	1 551 \$
Aire de glissade	1 050 \$
Tables rondes et chariots chapelle et centre	
communautaire	8 778 \$
Ajout dôme et programme Karibou	8 347 \$
Murale à la sortie 140	3 885 \$
Salon du livre 2019	1 050 \$
Jeux de société	525 \$
Ordinateur	1 468 \$
Projet persévérance scolaire	4 000 \$
Salle Valiquette - plinthe électrique	761 \$

- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet d'achat de pièces pour le réseau d'aqueduc soient appropriées de l'excédent affecté réservé à l'aqueduc, au coût net maximal de 13 124 \$.
- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet de réfection des murs de soutènement autour des bassins aérés soient appropriées de l'excédent affecté réservé à l'égout, au coût net maximal de 28 557 \$.

Adoptée

7.4 RÉS. 010.01.2019 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

Association des propriétaires au Lac Labelle:	18 653 \$
Association des propriétaires du Lac Joly:	1 000 \$
Association chasse et pêche de Labelle:	1 500 \$
Cercle de Fermières:	200 \$
Chambre de Commerce de Labelle:	4 000 \$
Club de ski de fond de Labelle:	2 000 \$
Comité de la Gare:	3 000 \$
Comité des Loisirs:	5 000 \$
Comptoir d'Entraide de Labelle:	7 000 \$
Fondation école primaire Le Tremplin	500 \$
	Association des propriétaires au Lac Labelle: Association des propriétaires du Lac Joly: Association chasse et pêche de Labelle: Cercle de Fermières: Chambre de Commerce de Labelle: Club de ski de fond de Labelle: Comité de la Gare: Comité des Loisirs: Comptoir d'Entraide de Labelle: Fondation école primaire Le Tremplin



Maison des Jeunes de Labelle: 5 000 \$

Société d'Histoire de la Chute-aux-Iroquois:
 2 000 \$

• Au Club Quad, l'équivalent du montant du compte de taxe annuel.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

D'accorder et de verser aux organismes, en vertu du règlement 2016-260 ou de la résolution 279.10.2017, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents requis selon ladite politique ainsi que la copie de la facture de déneigement du chemin avec la preuve que la somme est acquittée avant le 1^{er} mai 2019, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

•	APROLL	25 000 \$
•	Association de la branche Ouest/Chadrofer:	1 848 \$
•	Association du chemin de la Pointe-des-Pins:	1 376 \$
•	Propriétaires Chemin des Tourterelles	1 027 \$
•	Association de la branche nord du chemin Petit	
	Lac-Caribou	1 438 \$

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-390-00-970.

Adoptée

7.5 RÉS. 011.01.2019 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES EXTERNES

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes qui en ont fait la demande et qui ont respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

•	Écluse des Laurentides:	2 525 \$
•	Comité des médecins:	5 000 \$
•	École secondaire Curé-Mercure (Gala Mercures):	250 \$
•	Fondation école primaire La Relève	200 \$
•	Opération Nez-Rouge:	500 \$
•	Paroisse Notre-Dame de la Rouge	225 \$
•	Parc national du Mont-Tremblant, le montant de la f	acture,

mais n'excédant pas 7 000\$.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée



7.6 RÉS. 012.01.2019

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AFFAIRES RELATIF AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Déry Télécom inc. pour la réalisation d'un plan d'affaires stratégique dans le cadre d'un déploiement de fibre optique sur le territoire de la Municipalité de Labelle au coût de 4 000\$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de service du 17 octobre 2018.

Que la dépense liée à ce mandat soit prise à même l'excédent non affecté.

Adoptée

7.7

RÉS. 013.01.2019 AFFICHAGE D'UN POSTE TEMPORAIRE DE RESPONSABLE ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'affichage d'un poste temporaire de responsable adjoint du Service de l'urbanisme pour une période d'environ 15 mois afin de remplacer un congé de maternité.

Adoptée

7.8

RÉS. 014.01.2019

APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC SUITE À LA RÉCEPTION D'UN POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE DE L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a reçu un pourvoi en contrôle judiciaire de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec (APSQ) l'enjoignant de modifier ses règlements 2011-040 et 2016-090 et d'abroger certaines parties du règlement 2017-095 au motif que certaines dispositions de ces règlements seraient, selon leur prétention, inconstitutionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions attaquées ont principalement pour objectif de restreindre la protection de l'environnement, la qualité des eaux et des berges du lac de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les espèces exotiques envahissantes représentent un enjeu des plus importants pour l'ensemble des lacs de la province du Québec et que les villes, municipalités et associations se doivent d'imposer des mesures visant à protéger leurs plans d'eau contre ces espèces dangereuses pour la santé environnementale et humaine;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



Que la Municipalité de Labelle appuie la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes qui sont dangereuses pour la santé et la protection de l'environnement et de la qualité des eaux;

Que la Municipalité de Labelle appuie la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de défense à l'égard du pourvoi en contrôle judiciaire reçu de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec étant bien consciente que cette Association pourrait s'attaquer à plusieurs autres règlementations visant la protection des plans d'eau et ainsi contribuer à restreindre la conservation de l'environnement, la qualité des eaux et des berges des lacs de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac, et ce, au bénéfice de l'ensemble des plans d'eau provinciaux;

Qu'une copie conforme de la présente résolution adoptée soit transmise à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Adoptée

7.9 RÉS. 015.01.2019 ACTIVITÉ BÉNÉFICE DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LE FAUBOURG

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour le gala-bénéfice du Centre de prévention du suicide le Faubourg qui aura lieu le 13 mars 2019 au Club de golf Le Blainvillier, au coût de 175\$ chacun.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 RÉS. 016.01.2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-303 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET UN EMPRUNT DE 550 000 \$

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a régulièrement été donné par le conseiller Patrice Charette lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018 au cours de laquelle celui-ci a également été déposé un projet du présent règlement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2019-303 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 550 000 \$.

Ce règlement permet l'acquisition de divers véhicules pour le service des travaux publics pour un montant n'excédant pas 550 000\$ et le remboursement de l'emprunt requis devra être assumé par l'ensemble des contribuables de la Municipalité.

Le texte du règlement numéro 2019-303 tel qu'adopté est identique au projet de règlement déposé le 17 décembre 2018.



Que le règlement numéro 2019-303 fasse partie intégrante du présent document comme si au long ici reproduit.

Le règlement numéro 2019-303 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée

14.2 RÉS. 017.01.2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-302 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019 au cours de laquelle celui-ci a également été déposé un projet du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des résultats de la consultation réalisée auprès des contribuables de Labelle, le conseil a décidé d'aller de l'avant avec le contrôle biologique des insectes piqueurs;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2019-305 modifiant le règlement numéro 2018-302 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019.

Ce règlement modifie le règlement numéro 2018-302 fixant les divers taux de taxation et de tarification pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2019 afin d'y ajouter une compensation pour le contrôle biologique des insectes piqueurs.

Le texte du règlement numéro 2019-305 tel qu'adopté est identique au projet de règlement déposé le 14 janvier dernier.

Que le règlement numéro 2019-305 fasse partie intégrante du présent document comme si au long ici reproduit.

Le règlement numéro 2019-305 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée

15.1 RÉS. 018.01.2019 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés et la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 aux montants respectifs de trois-cent-trente-six-mille-sept-cent-soixante-treize dollars et dix-sept cents (336 773,17 \$) et deux-cent-quarante-deux-mille-deux-cent-vingt-trois et trente-cinq cents (242 223,35 \$).



La liste des déboursés et la liste des comptes à payer font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2008-154 modifié par le règlement 2011-201 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. RÉS. 019.01.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 30.

	Adoptée
_(original signé) Robert Bergeron Maire	_(original signé) Claire Coulombe Secrétaire-trésorière/directrice générale
•	ignature du présent procès-verbal équivaut à la l'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
_(original signé) Robert Bergeron Maire	